

CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 02 avril 2015

PROCES-VERBAL

Membres :

Composant le Conseil : 39
En exercice : 39

L'an deux mille quinze, le deux avril à vingt heures, le Conseil municipal de la Commune de Stains, légalement convoqué le vingt-cinq mars deux mille quinze, s'est réuni salle du Conseil, à l'hôtel de Ville de Stains, sous la présidence de Monsieur Azzédine TAÏBI, maire.

Étaient présents :

M. Azzédine TAÏBI, M. Olivier MATHIS, M. Francis MORIN, Mme Angèle DIONE, M. François VIGNERON, Mme Farida AOUDIA-AMMI, M. Géry DYKOKA NGOLO, Mme Fabienne TESSIER KERGOSIEN, Mme Nicole RIOU, Mme Zaiha NEDJAR, M. Kassem IDIR, M. Larbi LEBIB, Mme Nadia ZEHOU, M. Lamine SAÏDANE, M. Abdelfattah MESSOUSSI, M. Mathieu DEFREL, Mme Favella HIMEUR, Mme Khalida MOSTEFA SBAA, M. Nicolas STIENNE, Mme Lidia AMZAL, Mme Fatima DRIDER, Mme Evelyne SEEGER, Mme Marie-Claude GOUREAU, M. Madi BOINA BOINA, Mme Sylvie JEANNOT, M. Julien MUGERIN, M. Sean NKOLO MAYE, M. Laurent TUR,

Étaient absents représentés :

Mme Najia AMZAL	donne pouvoir à	Mme Nicole RIOU
M. Michel LE THOMAS	donne pouvoir à	Mme Nadia ZEHOU
Mme Nabila AKKOUCHE	donne pouvoir à	M. Lamine SAÏDANE
M. Philippe LE NAOUR	donne pouvoir à	M. Abdelfattah MESSOUSSI
Mme Françoise ABDERIDE	donne pouvoir à	M. Nicolas STIENNE
Mme Karina KELLNER	donne pouvoir à	M. Olivier MATHIS
Mme Afifa GUERRAH	donne pouvoir à	M. Francis MORIN
M. Jean Claude DE SOUZA	donne pouvoir à	Mme Lidia AMZAL
M. Ersan EROL	donne pouvoir à	Mme Khalida MOSTEFA SBAA
Mme Najewa HAMMANI	donne pouvoir à	M. François VIGNERON
M. Laurent TUR	donne pouvoir à	M. Julien MUGERIN

Étaient absents :

M. Khader ABDELLALI

Sont arrivés en cours de séance :

M. Philippe Le Naour à l'affaire n°9

Ont quitté définitivement la séance :

M. Laurent TUR à l'affaire n°9

Secrétaire de séance : M. Géry DYKOKA NGOLO

Affaire n° 1 - Désignation du secrétaire de séance

Rapporteur : M. Azzédine TAÏBI

LE CONSEIL, après en avoir délibéré, à l'unanimité des suffrages exprimés avec **38 voix pour** (M. Azzédine TAÏBI, M. Olivier MATHIS, Mme Najia AMZAL par mandat, M. Francis MORIN, Mme Angèle DIONE, M. Michel LE THOMAS par mandat, Mme Nabila AKKOUCHE par mandat, M. François VIGNERON, Mme Farida AOUDIA-AMMI, M. Géry DYKOKA NGOLO, M. Philippe LE NAOUR par mandat, Mme Fabienne TESSIER KERGOSIEN, Mme Nicole RIOU, Mme Zaiha NEDJAR, M. Kassem IDIR, M. Larbi LEBIB, Mme Françoise ABDERIDE par mandat, Mme Karina KELLNER par mandat, Mme Nadia ZEHOUE, M. Lamine SAÏDANE, Mme Afifa GUERRAH par mandat, M. Jean Claude DE SOUZA par mandat, M. Abdelfattah MESSOUSSI, M. Erol ERSAN par mandat, M. Mathieu DEFREL, Mme Favella HIMEUR, Mme Khalida MOSTEFA SBAA, M. Nicolas STIENNE, Mme Najewa HAMMANI par mandat, Mme Lidia AMZAL, Mme Fatima DRIDER, Mme Evelyne SEEGER, Mme Marie-Claude GOUREAU, M. Madi BOINA BOINA, Mme Sylvie JEANNOT, M. Julien MUGERIN, M. Sean NKOLO MAYE, M. Laurent TUR),

- DÉSIGNE Monsieur Géry DYKOKA NGOLO, neuvième Adjoint au maire, pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

Affaire n° 2 - Approbation du procès-verbal de la séance du Conseil municipal du 29 janvier 2015

Rapporteur : M. Azzédine TAÏBI

LE CONSEIL, après en avoir délibéré, à l'unanimité des suffrages exprimés avec **38 voix pour** (M. Azzédine TAÏBI, M. Olivier MATHIS, Mme Najia AMZAL par mandat, M. Francis MORIN, Mme Angèle DIONE, M. Michel LE THOMAS par mandat, Mme Nabila AKKOUCHE par mandat, M. François VIGNERON, Mme Farida AOUDIA-AMMI, M. Géry DYKOKA NGOLO, M. Philippe LE NAOUR par mandat, Mme Fabienne TESSIER KERGOSIEN, Mme Nicole RIOU, Mme Zaiha NEDJAR, M. Kassem IDIR, M. Larbi LEBIB, Mme Françoise ABDERIDE par mandat, Mme Karina KELLNER par mandat, Mme Nadia ZEHOUE, M. Lamine SAÏDANE, Mme Afifa GUERRAH par mandat, M. Jean Claude DE SOUZA par mandat, M. Abdelfattah MESSOUSSI, M. Erol ERSAN par mandat, M. Mathieu DEFREL, Mme Favella HIMEUR, Mme Khalida MOSTEFA SBAA, M. Nicolas STIENNE, Mme Najewa HAMMANI par mandat, Mme Lidia AMZAL, Mme Fatima DRIDER, Mme Evelyne SEEGER, Mme Marie-Claude GOUREAU, M. Madi BOINA BOINA, Mme Sylvie JEANNOT, M. Julien MUGERIN, M. Sean NKOLO MAYE, M. Laurent TUR),

- APPROUVE le procès-verbal de la séance du Conseil municipal du 29 janvier 2015.

Affaire n° 3 - Approbation du procès-verbal de la séance du Conseil municipal du 12 février 2015

Rapporteur : M. Azzédine TAÏBI

Julien MUGERIN indique que le procès-verbal ne mentionne pas une partie de l'intervention de Madame Zaiha NEDJAR à propos du fait que « Julien MUGERIN n'était vu que sur le parvis des églises ». Il souhaite que cela soit notifié.

Mme Zahia NEDJAR précise que le procès-verbal n'est pas une retranscription intégrale des débats.

LE CONSEIL, après en avoir délibéré, à l'unanimité des suffrages exprimés avec **30 voix pour** (M. Azzédine TAÏBI, M. Olivier MATHIS, Mme Najia AMZAL par mandat, M. Francis MORIN, Mme Angèle DIONE, M. Michel LE THOMAS par mandat, Mme Nabila AKKOUCHE par mandat, M. François VIGNERON, Mme Farida AOUDIA-AMMI, M. Géry DYKOKA NGOLO, M. Philippe LE NAOUR par mandat, Mme Fabienne TESSIER KERGOSIEN, Mme Nicole RIOU, Mme Zaiha NEDJAR, M. Kassem IDIR, M. Larbi LEBIB, Mme Françoise ABDERIDE par mandat, Mme Karina KELLNER par mandat, Mme Nadia ZEHOUE, M. Lamine SAÏDANE, Mme Afifa GUERRAH par mandat, M. Jean Claude DE SOUZA par mandat, M. Abdelfattah MESSOUSSI, M. Erol ERSAN par mandat, M. Mathieu DEFREL, Mme Favella HIMEUR, Mme Khalida MOSTEFA SBAA, M. Nicolas STIENNE, Mme Najewa HAMMANI par mandat, Mme Lidia AMZAL), **8 abstentions** (Mme Fatima DRIDER, Mme Evelyne SEEGER, Mme Marie-Claude GOUREAU, M. Madi BOINA BOINA, Mme Sylvie JEANNOT, M. Julien MUGERIN, M. Sean NKOLO MAYE, M. Laurent TUR),

- APPROUVE le procès-verbal de la séance du Conseil municipal du 12 février 2015.

Affaire n° 4 - Compte-rendu des décisions prises en application de la délégation de pouvoirs du Conseil municipal au Maire

Rapporteur : M. Azzédine TAÏBI

LE CONSEIL, entendu les explications du Maire et sur sa proposition,

- PREND ACTE des décisions prises sur la base de la délégation de pouvoirs du Conseil municipal au Maire, figurant sur la liste annexée à la présente délibération.

Affaire n° 5 - Rétrocession de concession funéraire au cimetière communal

Rapporteur : M. François VIGNERON

François VIGNERON déclare que cette affaire porte sur une concession acquise par un particulier, qui n'a finalement jamais été utilisée. Le particulier demande à la commune de lui rembourser la concession. La commune peut ainsi récupérer son emplacement.

LE CONSEIL, après en avoir délibéré, à l'unanimité des suffrages exprimés avec **38 voix pour** (M. Azzédine TAÏBI, M. Olivier MATHIS, Mme Najia AMZAL par mandat, M. Francis MORIN, Mme Angèle DIONE, M. Michel LE THOMAS par mandat, Mme Nabila AKKOUCHE par mandat, M. François VIGNERON, Mme Farida AOUDIA-AMMI, M. Géry DYKOKA NGOLO, M. Philippe LE NAOUR par mandat, Mme Fabienne TESSIER KERGOSIEN, Mme Nicole RIOU, Mme Zaïha NEDJAR, M. Kassem IDIR, M. Larbi LEBIB, Mme Françoise ABDERIDE par mandat, Mme Karina KELLNER par mandat, Mme Nadia ZEHOU, M. Lamine SAÏDANE, Mme Afifa GUERRAH par mandat, M. Jean Claude DE SOUZA par mandat, M. Abdelfattah MESSOUSSI, M. Erol ERSAN par mandat, M. Mathieu DEFREL, Mme Favella HIMEUR, Mme Khalida MOSTEFA SBAA, M. Nicolas STIENNE, Mme Najewa HAMMANI par mandat, Mme Lidia AMZAL, Mme Fatima DRIDER, Mme Evelyne SEEGER, Mme Marie-Claude GOUREAU, M. Madi BOINA BOINA, Mme Sylvie JEANNOT, M. Julien MUGERIN, M. Sean NKOLO MAYE, M. Laurent TUR),

- DÉCIDE d'accepter la rétrocession à la commune de la concession numéro 14612, emplacement C30-F124, au prix de 192,52 euros (Cent quatre-vingt-douze euros et cinquante-deux centimes).
- AUTORISE le Maire à signer tout document nécessaire à la réalisation de cette rétrocession.
- DIT que la recette en résultant sera inscrite au budget de l'exercice correspondant.

Affaire n° 6 - Approbation de l'adhésion de la commune de Chennevières-sur-Marne (Val-de-Marne) au SIGEIF (Syndicat intercommunal pour le gaz et l'électricité en Ile-de-France)

Rapporteur : M. François VIGNERON

Monsieur le Maire précise que l'ensemble des collectivités qui composent ce syndicat doivent se prononcer sur cette adhésion.

LE CONSEIL, après en avoir délibéré, à l'unanimité des suffrages exprimés avec **38 voix pour** (M. Azzédine TAÏBI, M. Olivier MATHIS, Mme Najia AMZAL par mandat, M. Francis MORIN, Mme Angèle DIONE, M. Michel LE THOMAS par mandat, Mme Nabila AKKOUCHE par mandat, M. François VIGNERON, Mme Farida AOUDIA-AMMI, M. Géry DYKOKA NGOLO, M. Philippe LE NAOUR par mandat, Mme Fabienne TESSIER KERGOSIEN, Mme Nicole RIOU, Mme Zaïha NEDJAR, M. Kassem IDIR, M. Larbi LEBIB, Mme Françoise ABDERIDE par mandat, Mme Karina KELLNER par mandat, Mme Nadia ZEHOU, M. Lamine SAÏDANE, Mme Afifa GUERRAH par mandat, M. Jean Claude DE SOUZA par mandat, M. Abdelfattah MESSOUSSI, M. Erol ERSAN par mandat, M. Mathieu DEFREL, Mme Favella HIMEUR, Mme Khalida MOSTEFA SBAA, M. Nicolas STIENNE, Mme Najewa HAMMANI par mandat, Mme Lidia AMZAL, Mme Fatima DRIDER, Mme Evelyne SEEGER, Mme Marie-Claude GOUREAU, M. Madi BOINA BOINA, Mme Sylvie JEANNOT, M. Julien MUGERIN, M. Sean NKOLO MAYE, M. Laurent TUR),

- APPROUVE l'adhésion de la commune de Chennevières-sur-Marne (Val-de-Marne) au Syndicat Intercommunal pour le Gaz et l'Électricité en Ile-de-France (SIGEIF).

Affaire n° 7 - Modification du tableau des effectifs

Rapporteur : Mme Farida AOUDIA-AMMI

Farida AOUDIA-AMMI rappelle que cette modification est liée à la réorganisation des services. Trois postes font l'objet de transformation : ceux de deux directeurs généraux adjoints des services et d'un attaché territorial. Les postes sont transformés en deux postes d'attachés territoriaux et un poste d'animateur territorial.

LE CONSEIL, après en avoir délibéré, à l'unanimité des suffrages exprimés avec **30 voix pour** (M. Azzédine TAÏBI, M. Olivier MATHIS, Mme Najia AMZAL par mandat, M. Francis MORIN, Mme Angèle DIONE, M. Michel LE THOMAS par mandat, Mme Nabila AKKOUCHE par mandat, M. François VIGNERON, Mme Farida AOUDIA-AMMI, M. Géry DYKOKA NGOLO, M. Philippe LE NAOUR par mandat, Mme Fabienne TESSIER KERGOSIEN, Mme Nicole

Ville de Stains

RIOU, Mme Zaiha NEDJAR, M. Kassem IDIR, M. Larbi LEBIB, Mme Françoise ABDERIDE par mandat, Mme Karina KELLNER par mandat, Mme Nadia ZEHOU, M. Lamine SAÏDANE, Mme Afifa GUERRAH par mandat, M. Jean Claude DE SOUZA par mandat, M. Abdelfattah MESSOUSSI, M. Erol ERSAN par mandat, M. Mathieu DEFREL, Mme Favella HIMEUR, Mme Khalida MOSTEFA SBAA, M. Nicolas STIENNE, Mme Najewa HAMMANI par mandat, Mme Lidia AMZAL), **8 abstentions** (Mme Fatima DRIDER, Mme Evelyne SEEGER, Mme Marie-Claude GOUREAU, M. Madi BOINA BOINA, Mme Sylvie JEANNOT, M. Julien MUGERIN, M. Sean NKOLO MAYE, M. Laurent TUR),

- DÉCIDE la suppression des emplois permanents suivants :

Directeur général adjoint des services	2 emplois à temps complet
Attaché territorial ouvert sur tous les grades du cadre d'emplois	1 emploi à temps complet

- DÉCIDE la création des emplois permanents suivants :

Attaché territorial ouvert sur tous les grades du cadre d'emplois	2 emplois à temps complet
Animateur territorial ouvert sur tous les grades du cadre d'emplois	1 emploi à temps complet

- DIT que la dépense en résultant sera prélevée sur les crédits constitués à cet effet, ouverts au budget de l'exercice

Affaire n° 8 - Affectation du résultat 2014

Rapporteur : M. Olivier MATHIS

Olivier MATHIS rappelle qu'il est nécessaire d'affecter le résultat excédentaire de la section de fonctionnement dégagée au titre de l'exercice clos cumulé avec le résultat antérieur reporté, conformément au code général des collectivités territoriales. Il convient également de décider si, après constatation des résultats de fonctionnement, l'assemblée délibérante peut affecter ce résultat au financement de la section d'investissement ou au financement de la section de fonctionnement. Il est donc demandé de prélever sur l'excédent de fonctionnement 2 458 728,15 euros, qui couvriront le besoin de financement de la section d'investissement et de maintenir le résultat net de 1 352 706,75 euros à la section de fonctionnement.

LE CONSEIL, après en avoir délibéré, à l'unanimité des suffrages exprimés avec **38 voix pour** (M. Azzédine TAÏBI, M. Olivier MATHIS, Mme Najia AMZAL par mandat, M. Francis MORIN, Mme Angèle DIONE, M. Michel LE THOMAS par mandat, Mme Nabila AKKOUCHE par mandat, M. François VIGNERON, Mme Farida AOUDIA-AMMI, M. Géry DYKOKA NGOLO, M. Philippe LE NAOUR par mandat, Mme Fabienne TESSIER KERGOSIEN, Mme Nicole RIOU, Mme Zaiha NEDJAR, M. Kassem IDIR, M. Larbi LEBIB, Mme Françoise ABDERIDE par mandat, Mme Karina KELLNER par mandat, Mme Nadia ZEHOU, M. Lamine SAÏDANE, Mme Afifa GUERRAH par mandat, M. Jean Claude DE SOUZA par mandat, M. Abdelfattah MESSOUSSI, M. Erol ERSAN par mandat, M. Mathieu DEFREL, Mme Favella HIMEUR, Mme Khalida MOSTEFA SBAA, M. Nicolas STIENNE, Mme Najewa HAMMANI par mandat, Mme Lidia AMZAL, Mme Fatima DRIDER, Mme Evelyne SEEGER, Mme Marie-Claude GOUREAU, M. Madi BOINA BOINA, Mme Sylvie JEANNOT, M. Julien MUGERIN, M. Sean NKOLO MAYE, M. Laurent TUR),

- DÉCIDE d'affecter le résultat disponible de la section de fonctionnement de l'exercice 2014 de la commune, s'élevant à 3 811 434,90 euros (excédent) de la façon suivante :

Ville de Stains

LIBELLES	INVESTISSEMENT		FONCTIONNEMENT	
	DÉPENSES	RECETTES	DÉPENSES	RECETTES
RÉALISATION DU COMPTE ADMINISTRATIF				
Résultats reportés	4 599 468,19		0,00	1 695 945,33
Opérations de l'exercice	14 467 505,86	16 608 246,71	49 572 767,68	51 688 257,25
TOTAUX	19 066 974,05	16 608 246,71	49 572 767,68	53 384 202,58
Résultats de clôture (001) (002)	2 458 727,34			3 811 434,90
Restes à réaliser 2014	3 049 630,70	4 292 055,56		
TOTAUX CUMULÉS	22 116 604,75	20 900 302,27	49 572 767,68	53 384 202,58
RESULTATS DEFINITIFS		-1 216 302,48		3 811 434,90
AFFECTATION DU RÉSULTAT DE FONCTIONNEMENT de la Commune				
1068 EXÉCUTION DU VIREMENT A LA SECTION D'INVESTISSEMENT		2 458 728,15		
002 EXCÉDENT REPORTE (F)				1 352 706,75

Affaire n° 9 - Budget Primitif 2015

Rapporteur : M. Olivier MATHIS

En préambule, Monsieur le Maire indique qu'il s'agit du premier budget voté par la nouvelle équipe municipale. Ce budget s'inscrit dans un contexte économique dégradé ; la municipalité a souhaité mener un budget à la fois ambitieux, utile, efficace pour les Stanois(es). Monsieur le Maire évoque également « un budget de combat ». Il rappelle les actions menées sur la question de la baisse des dotations. Il rappelle également que 13 000 communes ont signé une pétition pour demander au gouvernement de revoir ses positions sur cette question, qui affecte le fonctionnement et l'activité des collectivités. La commune a obtenu une rallonge de plus de 1,2 million d'euros dans le cadre de la Dotation de Solidarité Urbaine cible (DSU) conséquence de la mobilisation des Stanois et de l'équipe municipale. Pour Monsieur le Maire, la mobilisation doit se poursuivre.

Il explique ensuite que pour éviter la pression fiscale et afin de ne pas dégrader davantage le pouvoir d'achat de la population, la municipalité a décidé de ne pas augmenter la fiscalité communale, contrairement à d'autres communes. Il précise que la fiscalité locale est injuste, dans la mesure où elle ne tient pas compte des paramètres socio-économiques des différentes collectivités. Monsieur le Maire décline ensuite les priorités que l'équipe municipale a fixées pour ce mandat qui répondent aux attentes et aux besoins des stanois (es) :

S'agissant du cadre de vie, de la quotidienneté, du droit à la sécurité, Monsieur le Maire rappelle que des démarches ont été menées ces derniers mois auprès du ministère et du préfet pour obtenir des postes supplémentaires. La mobilisation doit se poursuivre.

Monsieur le Maire évoque ensuite la question de la propreté et l'action pour le développement du commerce de proximité, avec l'embauche d'une personne dédiée. Il rappelle également les priorités liées à la réussite éducative, à la promotion sociale et à la redynamisation d'une démarche d'éducation populaire, principalement dans les secteurs de l'enfance et la jeunesse ; cela concerne aussi l'action sociale et de solidarité envers les séniors.

Monsieur le Maire évoque ensuite le projet de ville et le développement durable et solidaire autour de la question du transport. Il évoque notamment le prolongement du tramway, qui bénéficie du soutien du Maire de Sarcelles, Monsieur François PUPPONI. Monsieur le Maire indique qu'il rencontrera prochainement le Maire de Garges afin de promouvoir le projet, dans l'intérêt des habitants du territoire. Il évoque ensuite le prolongement des lignes 12 et 13 du métro. Toujours dans le cadre du projet de ville, Monsieur le Maire rappelle que la commune va s'inscrire dans le cadre du programme ANRU 2, nouveau programme de rénovation urbaine, qui va intégrer des quartiers tels que celui du Clos Saint-Lazare. La commune espère également obtenir la rénovation du quartier de la prêtresse.

En matière de développement durable et solidaire, Monsieur le Maire évoque la constitution d'une crèche associative au sein du quartier des trois rivières, portée par l'association SFM. AD, qui bénéficie

Ville de Stains

d'une expertise sur le territoire de Stains et d'autres communes, la création d'un hectare de jardin solidaire maraîcher bio avec des travailleurs handicapés, la régie de quartier, qui intervient dans le cadre du Clos Saint- Lazare et de la cité Jardin et qui s'engage dans une véritable démarche d'insertion et d'économie sociale et solidaire.

Monsieur le Maire rappelle que les priorités en direction de l'enfance, de l'éducation et de la jeunesse, portent sur un budget de près de 23,5 millions d'euros. En matière de santé et de solidarité, le budget est d'environ 15,7 millions d'euros. La vie associative, les sports, la culture et les loisirs bénéficient d'un budget de 7,4 millions d'euros. Enfin, le cadre de vie bénéficie d'un budget de 5,5 millions d'euros ; et Plaine Commune intervient dans ses champs de compétences. Conformément aux engagements que l'équipe municipale avait pris dans le cadre de son contrat d'action municipale et auprès des Stanois, la municipalité se situe donc dans le champ de ses engagements et des priorités politiques dans une démarche solidaire, humaine et de promotion sociale des habitants.

Revenant sur la partie investissement, Monsieur le Maire déclare qu'il a été décidé de maintenir l'investissement à 13,5 millions d'euros, malgré la conjoncture et la baisse des dotations, qui ralentissent l'investissement public. Monsieur le Maire évoque 5 milliards d'euros de moins injectés dans l'investissement du secteur public. Malgré tout, Stains parvient à maintenir un niveau correct d'investissement. Monsieur le Maire évoque notamment :

- la réhabilitation du groupe scolaire Victor Hugo-Emile Zola, avec près de 8 millions d'euros engagés pour 2015,
- le démarrage d'un pôle de service public en centre-ville, pour un montant de 800 000 euros,
- la mise en accessibilité de certains bâtiments communaux, pour un montant de 445 000 euros. Monsieur le Maire note que la commune doit rattraper le retard, avec une priorité en direction des écoles.
- la restauration de l'école maternelle Paul Vaillant Couturier, pour un montant de 650 000 euros,
- le démarrage de la réhabilitation du gymnase Léo Lagrange pour un montant de 500 000 euros (le projet bénéficie de cofinancements),
- la remise en état de l'école Joliot-Curie,
- l'ouverture d'un nouveau centre de loisirs sur la plaine Auguste Delaune, grâce à l'intervention de la régie municipale. Monsieur le Maire précise que l'équipe de la régie a d'ailleurs été renforcée. Le centre devrait ouvrir ses portes d'ici quelques semaines.
- l'extension et la réouverture d'un centre de loisirs sur l'école Paul Langevin,

Parmi les projets en lien avec Plaine Commune et le Conseil départemental, Monsieur le Maire cite le démarrage des travaux pour la future médiathèque centrale et le démarrage des travaux du cinquième gymnase, à proximité du collège Barbara. Le gymnase sera accessible aux élèves et aux mouvements sportifs et associatifs.

Olivier MATHIS déclare qu'en dépit de certaines incertitudes sur les financements futurs des collectivités territoriales, la municipalité a acté le maintien d'un haut niveau de service public conjugué à une gestion maîtrisée des dépenses de fonctionnement et une forte mobilisation des cofinancements en investissement.

Les efforts concernent l'ensemble des dépenses de gestion avec une progression modérée de la masse salariale, contenue à 2,5 % de croissance par rapport au BP 2014. La programmation des investissements, également importante (13.5 millions d'euros de dépenses d'équipement), est financée pour près de 72 % par des ressources propres.

Ces efforts de gestion, avec le résultat de l'exercice 2015 et les dotations aux amortissements, de gestion permettent d'atteindre un niveau d'autofinancement de 2 973 112 euros, légèrement en baisse par rapport à 2014.

Dans ces conditions, le recours à l'emprunt est limité à 21 % des recettes d'investissements, portant l'endettement net prévisionnel de la ville à 1,8 million d'euros, pour un stock de dettes de fin d'exercice de 54,37 millions d'euros.

Ville de Stains

La dégradation de la situation sociale et l'augmentation de la pression fiscale des ménages au plan national invitent à maintenir le même niveau de fiscalité directe, et à consolider l'effort de solidarité initié en 2013 à destination des populations fragiles, à travers notamment l'extension d'une politique tarifaire progressive.

Olivier MATHIS rappelle que lors de la séance du Conseil municipal du 29 janvier 2015, l'assemblée délibérante s'est prononcée sur le maintien des taux de fiscalité de 2015. Pour 2015, l'augmentation anticipée des contributions directes s'expliquera donc exclusivement par le dynamisme des bases. Olivier MATHIS déclare que les taux n'augmentent pas, mais les bases s'élargissent.

Il présente le résultat de l'exercice 2014, approuvé par le comptable public, repris dans ce budget primitif.

À la clôture de l'exercice 2014, la section de fonctionnement dégage un solde d'exécution de 3 811 434,90 euros. La section d'investissement présente un déficit global de -1 216 302,48 euros. Les restes à réaliser (en section d'investissement) présentent un excédent de 1 216 302,48 euros, le déficit de clôture étant de -2 458 727,34 euros en dépenses d'investissements.

L'excédent de 3 811 434,90 euros est affecté de la façon suivante :

- 2 458 728,15 euros sont affectés au compte 1068 pour le besoin de financement de la section d'investissement,
- 1 352 706,75 euros sont affectés à la section de fonctionnement au compte 002 (excédent reporté)

L'épargne de gestion prévisionnelle est en augmentation. Le taux d'épargne de la ville est en légère augmentation entre les deux exercices. L'épargne brute dégagee enregistre une hausse par rapport à 2014, à +6,78 %.

Pour la section de fonctionnement, les recettes réelles de fonctionnement s'établissent à 53 790 620 euros, auxquelles il convient d'ajouter un résultat reporté de 1 352 706,75 euros.

Pour ce qui concerne les principales recettes, les notifications définitives des bases fiscales et des dotations des principales recettes ne sont pas encore connues, et font donc l'objet d'estimations à affiner au regard des informations définitivement transmises par l'État. Il faut cependant noter que certaines dotations seront en baisse (part forfaitaire de la Dotation Globale de Fonctionnement (DGF), et part Dotation Nationale de Péréquation de la DGF).

Les recettes provenant de la fiscalité et des dotations et compensations représentent un montant prévisionnel de 48 035 544 euros pour l'exercice 2015, soit 89 % des recettes communales. Le reste est ventilé sur l'ensemble des services, et recouvre pour l'essentiel la perception du produit des activités de la ville (CMS, crèche et restauration scolaire en particulier...).

Olivier MATHIS précise que le tableau des recettes figure dans le rapport. Il indique ensuite que les taux de la fiscalité demeurent inchangés et que la progression du produit fiscal s'explique par le dynamisme des bases.

Les impôts et taxes représentent 25 714 967 euros. Les dotations et compensations font l'objet d'une hausse contrastée de la DGF.

Olivier MATHIS indique qu'à ce jour, les dotations n'ont pas encore été notifiées par les services de l'État. Les montants inscrits sont donc prévisionnels : 23 147 796 millions d'euros de dotations, subventions et participations.

Pour la DGF, les parts forfaitaires et dotation nationale de péréquation de la DGF sont en baisse, la part DSU augmente fortement comme annoncé dans le PLF 2015 :

- DGF, part forfaitaire (-12,85 %) : 7 999 000
- Dotation de Solidarité Urbaine (+16,68 %) : 9030 000

- Dotation nationale de péréquation (-11 %) : 300 000

Les compensations sont en diminution du fait d'une baisse d'environ 10 % des variables d'ajustement. Olivier MATHIS précise qu'il s'agit des compensations de l'État au titre de la taxe d'habitation et de la taxe foncière concernant les personnes exonérées.

Il note, depuis plusieurs années, une augmentation des personnes exonérées, compte tenu de la précarisation grandissante des habitants de la ville. L'État compense de moins en moins ces exonérations, notamment en abaissant les plafonds de compensation.

Au BP 2015, les compensations représentent 1 240 290 euros.

S'agissant des relations financières avec la Communauté d'Agglomération de Plaine Commune (CAPC), l'attribution de compensation versée par la CAPC au titre des charges transférées est maintenue à 2 926 393 euros pour 2015.

Le Fonds de Péréquation des Ressources Intercommunales et Communales (FPIC) progresse, passant de 450 000 euros à environ 620 000 euros. Cette recette est imputée sur le chapitre 73 (impôts et taxes).

La Dotation de Solidarité Communautaire (DSC) est en baisse de 27 % passant à 211 054 euros.

Concernant les autres recettes :

- le compte atténuation de charges intègre les remboursements des indemnités journalières des agents non titulaires et les accidents du travail et est de 596 000 euros,
- la vente de produits fabriqués et prestations de services est de 2 641 105 euros
- les autres produits de gestion courante sont de 1 638 627 euros,
- les autres produits financiers sont de 22 125 euros,
- les produits exceptionnels sont de 30 000 euros,

Olivier MATHIS présente ensuite les dépenses de fonctionnement. Il évoque une croissance mesurée des charges de personnel, de 5 % du compte administratif au budget primitif. Les dépenses de personnel s'établissent à 31 000 000 euros. L'augmentation du chapitre 012 a été fixée à 6,9 % par rapport BP 2014 et 5 % par rapport aux dépenses effectivement réalisées l'année passée. Cette évolution est essentiellement due à la mise en place des rythmes scolaires.

Concernant les dépenses financières, la commune doit faire face à une hausse importante due à l'emprunt toxique indexé sur le franc suisse.

Le stock de dettes sur 2014 était de 52 676 697 euros.

Il s'agit d'une hausse prévisionnelle de 28,83 % des intérêts de la dette par rapport au BP 2014, à 2,154 M€. Cette augmentation s'explique par des anticipations toujours défavorables concernant la parité EUR/Franc suisse (CHF) sur laquelle est indexé 10 % de l'en-cours de la ville.

Olivier MATHIS rappelle que la municipalité a engagé une procédure civile à l'encontre de la société Dexia Crédit Local et de la Société de Financement Local (SFIL) et de la Caisse Française de Financement Local afin de neutraliser l'effet de cet emprunt. Le contentieux concerne 4 emprunts à risque, pour un montant total de 21 906 152 euros. Les dépenses exceptionnelles demeurent stables, avec la continuité du contrat local Étudiant pour 100 000 euros, et l'inscription de dépenses pour des annulations de titres sur les exercices antérieurs.

Concernant les conditions de l'équilibre en fonctionnement, le budget de fonctionnement réel atteint 52 170 216 euros. Après intégration des amortissements, la section de fonctionnement est équilibrée à 55 143 327 euros.

L'équilibre budgétaire en fonctionnement, après intégration du résultat anticipé de l'exercice 2014 et des reports, est opéré par l'inscription d'un virement de la section de fonctionnement vers la section d'investissement de 1 428 112 euros.

S'agissant du budget d'investissement, Olivier MATHIS indique que les investissements sont dans l'ensemble bien financés : 41 % des recettes d'investissement proviennent des subventions, 38 % des ressources propres. Le recours à l'endettement est donc relativement modéré compte tenu du programme présenté.

Les subventions inscrites proviennent pour l'essentiel de l'Agence Nationale de Rénovation Urbaine (ANRU) et du Conseil Régional, mais les services de l'État financent également plusieurs projets d'équipements sportifs et culturels.

Dans les conditions d'équilibre proposées, la structure de financement des investissements est largement dominée par les ressources propres, le recours à l'emprunt étant limité à 21 % du financement.

L'emprunt d'équilibre se situe à 4 547 158 euros (hors prêts subventionnés de la CAF). Il en résulte un endettement net prévisionnel de fin d'exercice de 1 757 157 euros, portant le stock de dettes de fin d'exercice à 54 375 889 euros, et la capacité de désendettement de la ville à 18,29 années.

L'équilibre de la section d'investissement est opéré comme suit :

- l'inscription de 2 458 728,15 euros d'excédent capitalisé en section d'investissement,
- l'inscription d'un emprunt d'équilibre de 4 547 158 euros.

Le Conseil municipal est appelé à voter le budget primitif de l'exercice 2015 par chapitre à hauteur de :

- section d'investissement = 21 754 359, 15 euros en dépenses et en recettes.
- section de fonctionnement = 55 143 326, 75 euros en dépenses et en recettes.

Monsieur le Maire rappelle que le débat d'orientation budgétaire a déjà eu lieu. Il propose donc aux différents groupes d'intervenir une seule fois afin de passer ensuite au vote.

Julien MUGERIN remarque qu'en matière de dotation, la municipalité continue de soutenir que c'est son action qui a permis d'obtenir des fonds supplémentaires alors que ces fonds étaient déjà prévus. Il affirme donc que la campagne de communication de la municipalité n'y est pour rien. Julien MUGERIN déclare que la municipalité est dans une situation difficile et dangereuse au regard des emprunts toxiques. Il évoque un budget « étriqué » et une « dette énorme ». Il lui semble important que les Stanois le sachent. Il indique ensuite la ligne du compte 2182, qui mentionne une proposition de 100 000 euros pour du matériel de transport. Il souhaite savoir de quoi il s'agit exactement. Julien MUGERIN remarque également que la ligne de compte 6712 mentionne des amendes fiscales et pénales d'un montant de 2699 euros sur le budget précédent avec une proposition de 1000 euros. Il demande des précisions. Enfin, Julien MUGERIN propose de privilégier l'installation d'un autre « type » de population sur la ville afin de favoriser la mixité sociale et faire entrer davantage de ressources pour les finances de la Commune.

Francis MORIN entend Julien MUGERIN parler des difficultés sociales, mais souhaite pointer les difficultés fiscales. Il remarque que la ville de Puteaux bénéficie de 468 millions d'euros de recettes, alors que la ville de Stains ne bénéficie que de 76 millions d'euros, pour une population à peu près égale. Francis MORIN déclare que tant que la ville sera confrontée à ce type d'inégalité, elle n'aura pas de marge de manœuvre. Il félicite les services qui parviennent à boucler le budget sans sacrifier les investissements.

Zaiha NEDJAR prend la parole au nom du Front de Gauche. Elle rapporte des propos qu'elle a récemment entendus d'un parent d'élève, militant de droite, qui la questionnait sur les temps d'activités périscolaires qui s'apparentaient selon ce parent d'élève à de l'assistantat. La réponse apportée fut qu'il s'agissait bien au contraire d'égalité, d'accès au droit et par conséquent de réussite éducative. Zaiha NEDJAR affirme que la valeur d'égalité ne résonne pas de la même façon chez certaines personnes et déclare que la municipalité souhaite que tous les enfants de Stains aient la possibilité de réussir, en ayant un accès à la culture, au sport, quel que soit le niveau social. Zaiha NEDJAR souhaite revenir sur cette notion d'assistantat.

Elle affirme que personne ne se réjouit d'une quelconque forme d'assistanat, précisant qu'elle s'en rend compte lors de chacune de ses audiences. Elle affirme que chacun aspire à conserver sa dignité humaine. Alors que les élus votent ce soir un budget ambitieux et de résistance, elle déclare avoir entendu l'opposition « s'abreuver » de ce terme d'« assistanat », qui cache un débat non pas idéologique, mais pragmatique, pour le quotidien des habitants et pour le budget de la ville.

Zaiha NEDJAR remarque que l'assistanat, c'est parler de l'argent des impôts qui a servi à renflouer par milliards d'euros « des traders et des banquiers irresponsables », c'est également parler des crédits d'impôt accordés aux grandes entreprises comme PSA Aulnay, qui a touché 120 millions d'euros de l'argent public pour finalement supprimer 15 000 emplois. C'est aussi les exonérations fiscales de 200 milliards d'euros pour les actionnaires des quarante plus grandes entreprises françaises en 2014.

Or il est toujours demandé aux familles de se serrer la ceinture. Zaiha NEDJAR revient sur les affirmations relatives au coût du travail trop élevé, sur la casse du droit du travail avec la loi Macron, sur la baisse des dotations aux communes. Elle évoque les besoins en matière d'enseignants, de policiers, de médecins et d'infirmiers, la fermeture des hôpitaux et la fabrication de déserts médicaux.

Il s'agit d'ouvrir le débat sur l'utilisation de la répartition de l'argent et des richesses qui existent par milliards d'euros, mais qui sont reversés toujours aux mêmes. Elle déclare que le terme de « dogmatisme » est utilisé pour celles et ceux qui sont gênés par les politiques menées actuellement, ceux qui ne veulent pas ouvrir le débat sur la répartition des richesses. Zaiha NEDJAR déclare que ce débat est mené par la gauche. Il est attendu par tous les habitants et éclaire sur les différences entre la gauche et la droite. Elle rappelle qu'au pouvoir, la droite a privilégié « l'assistanat des riches et des puissants », puis affirme qu'aujourd'hui, cette même politique est appliquée par un gouvernement de gauche. Elle estime que c'est « la seule raison à la montée du désespoir, du fatalisme, de la colère, de l'extrême droite et de l'extrémisation de la droite ».

Elle évoque ensuite la baisse du pouvoir d'achat, les attaques contre les services publics essentiels, comme l'éducation, la sécurité, la santé, qui forment les trois priorités municipales pour le budget de la municipalité. Elle affirme qu'il s'agit d'un budget de résistance, qui présente des projets ambitieux. En matière de réussite éducative, il est constaté le manque d'enseignements, la baisse des budgets consacrés à l'école de la République, le manque de formations de qualité, les classes surchargées, les maires tenues de se débrouiller avec les rythmes scolaires sans compensation financière, et les postes RASED supprimés. Zaiha NEDJAR déclare que les élus, responsables, font le choix inverse en investissant réellement dans la réussite éducative, en consacrant 50 % du budget, soit 23 millions d'euros dans l'éducation populaire et en permettant à tous d'accéder selon ses revenus à des services publics essentiels. Il ne s'agit pas là d'assistanat, mais de justice et d'égalité d'accès aux droits.

Zaiha NEDJAR soulève ensuite les problèmes de sécurité, là encore la répartition des richesses est évoquée et rappelle la suppression de 13 500 postes de policiers sous le mandat de Nicolas SARKOZY.

Elle déplore qu'à Stains, le résultat ait abouti à un commissariat sous doté, qui ne peut répondre aux appels et aux besoins de la population et des élus.

Elle déclare que la municipalité développe une police de proximité, basée sur des compétences précises de quotidienneté. Elle aborde des propos tenus par Julien MUGERIN sur un calcul aboutissant à 35 policiers. Elle affirme que ces policiers n'éradiqueront pas les problèmes de la ville et rappelle que le problème est inhérent au manque de moyens de la police nationale, la police de la République. Elle explique que les policiers municipaux ne peuvent agir sur la délinquance profonde et les trafics, car cela ne relève pas de leur compétence. Le commissariat de Stains a besoin de moyens nouveaux et ces moyens ont été réclamés par le Maire et les Stanois ; à deux reprises, au cours de la visite auprès du ministre, Zaiha NEDJAR note que Julien MUGERIN était absent et remarque le décalage entre son discours sur « la mobilisation pour la sécurité » et la réalité. Elle revient sur le fait que 13 000 communes ont signé une pétition pour le maintien des dotations et affirme que c'est grâce à la mobilisation de la municipalité que 8 postes supplémentaires ont pu être obtenus.

Zaiha NEDJAR évoque ensuite la santé et la solidarité et déclare que ce budget s'inscrit dans ces thématiques. Malgré la baisse des dotations de l'État, la ville de Stains a maintenu son centre municipal de santé.

Dans ces conditions, la municipalité peut se féliciter d'avoir mené un combat pour maintenir ce service de proximité essentiel à la population. Elle conclut sur le fait que la municipalité peut être fière de l'ambition que la nouvelle équipe municipale donne à son premier budget pour les Stanois, qui lui ont témoigné toute leur confiance.

Zaiha NEDJAR s'appuie sur les résultats des récentes élections et affirme que la municipalité continuera de défendre des valeurs d'égalité, de justice et de solidarité.

Ville de Stains

Olivier MATHIS revient sur les interrogations de Julien MUGERIN relatives aux acquisitions de véhicules. Il se réfère à l'affaire n°18, qui concerne la sortie d'inventaire d'un certain nombre de véhicules communaux, dont le parc est particulièrement vieillissant. Il précise que la commune dispose de 80 véhicules motorisés et qu'il est nécessaire d'en changer une partie. Olivier MATHIS ajoute que lors des ateliers budgétaires, les services qui utilisent les véhicules ont fait part des besoins. S'agissant des amendes, Olivier MATHIS déclare qu'elles sont regrettables. Les amendes sont remboursées par les fautifs, mais sont réglées par avance par la ville, qui loue les véhicules en son nom.

Monsieur le Maire remercie l'administration au nom de l'équipe municipale et du Conseil municipal et indique que les équipes ont travaillé durant de nombreuses heures pour construire ce budget dans un contexte contraint. Revenant sur le coût de la communication relevé par l'opposition, il ironise sur la dépense de communication relative à l'action sur la baisse des dotations, qui s'élève à 150 euros pour la bannière placée sur le fronton de l'hôtel de ville et quelques dizaines d'euros pour les cars (gasoil). Monsieur le Maire affirme que l'important est surtout la mobilisation des Stanois, dans leur diversité et au-delà des opinions politiques. Il assure que cette démarche aurait été menée avec un autre gouvernement. Revenant sur les propos relatifs à une ville « mal gérée et surendettée », Monsieur le Maire indique qu'entre 2008 et 2014, la ville a baissé son seuil de solvabilité à moins de 11 ans, ce qui constitue un exploit, compte tenu des difficultés en termes de recettes. En comparaison avec des villes de droite, comme Levallois Perret. S'agissant des emprunts toxiques, Monsieur le Maire indique que Stains a été touché, comme de nombreuses villes et départements, comme celui de la Seine-Saint-Denis. Il déclare que la ville a contracté moins d'emprunts toxiques que d'autres villes et a engagé des procédures judiciaires contre les banques irresponsables, qui ont joué avec l'argent public, l'argent des contribuables. Monsieur le Maire estime que l'opposition est bien informée sur ces questions, puisque ces banques sont les amis de Nicolas SARKOZY, qui a renfloué 700 milliards d'euros avec l'argent public. Monsieur le Maire qualifie cette opération de racket et réitère les propos de Zaiha NEDJAR sur les assistés qui sont les responsables des banques. Il critique les individus qui détournent l'argent public. Enfin, concernant les propos de l'opposition sur le fait de faire venir une autre population, Monsieur le Maire remercie l'opposition de ses propos pour les Stanois et pour sa démagogie. Il déclare que la municipalité n'a pas attendu l'opposition pour inscrire des opérations d'accession à la propriété, pour les Stanois et pour celles et ceux qui souhaitent s'y installer. Il ne s'agit pas d'une « autre » population - Ce sont des citoyens à part entière. Il ajoute que les investissements ont été menés sur des résidences étudiantes et de l'habitat diversifié (accession à la propriété ou logement social). Il assure à l'opposition que Stains ne deviendra pas le petit Neuilly sur Seine du 93, ville qui compte peu d'activités en matière de loisirs, de culture, d'équipements sportifs. La ville de Stains investit pour la population dans des équipements publics.

Monsieur le Maire procède au vote du budget primitif de l'exercice 2015 par chapitre.

LE CONSEIL, après en avoir délibéré, à la majorité des suffrages exprimés avec **30 voix pour** (M. Azzédine TAÏBI, M. Olivier MATHIS, Mme Najia AMZAL par mandat, M. Francis MORIN, Mme Angèle DIONE, M. Michel LE THOMAS par mandat, Mme Nabila AKKOUCHE par mandat, M. François VIGNERON, Mme Farida AOUDIA-AMMI, M. Géry DYKOKA NGOLO, M. Philippe LE NAOUR, Mme Fabienne TESSIER KERGOSIEN, Mme Nicole RIOU, Mme Zaiha NEDJAR, M. Kassem IDIR, M. Larbi LEBIB, Mme Françoise ABDERIDE par mandat, Mme Karina KELLNER par mandat, Mme Nadia ZEHOU, M. Lamine SAÏDANE, Mme Afifa GUERRAH par mandat, M. Jean Claude DE SOUZA par mandat, M. Abdelfattah MESSOUSSI, M. Erol ERSAN par mandat, M. Mathieu DEFREL, Mme Favella HIMEUR, Mme Khalida MOSTEFA SBAA, M. Nicolas STIENNE, Mme Najewa HAMMANI par mandat, Mme Lidia AMZAL), **8 voix contre** (Mme Fatima DRIDER, Mme Evelyne SEEGER, Mme Marie-Claude GOUREAU, M. Madi BOINA BOINA, Mme Sylvie JEANNOT, M. Julien MUGERIN, M. Sean NKOLO MAYE, M. Laurent TUR par mandat),

- VOTE le Budget Primitif de l'exercice 2015 par chapitre à hauteur de :

- SECTION D'INVESTISSEMENT : 21 754 359,15 euros en dépenses et en recettes.
- SECTION DE FONCTIONNEMENT : 55 143 326,75 euros en dépenses et en recettes.

Affaire n° 10 - Approbation de l'avenant n° 10 au marché du 19 novembre 1999 d'exploitation des installations de chauffage et de production d'eau chaude sanitaire des bâtiments communaux P1+P2+P3 transparent et travaux de rénovation

Rapporteur : M. Olivier MATHIS

Olivier MATHIS indique que cette affaire porte sur un avenant (n° 10) au marché du 19 novembre 1999 d'exploitation des installations de chauffage et de production d'eau chaude sanitaire des bâtiments communaux couramment appelés P1, P2, P3 transparent et travaux de rénovation. La P1 concerne la fourniture de gaz, la P2 est relative à l'entretien courant et la P3 correspond à l'entretien du gros matériel. Le « NB de consommation » est la quantité de combustible théorique nécessaire pour un chauffage dans des conditions climatiques moyennes de la commune. Ce NB est à revoir, car il est trop élevé par rapport à la quantité de combustible réellement consommée en 2013. La modification de ces NB permet de bénéficier d'un intéressement de 4.83 % sur le montant du marché, soit 22 339,49 € HT. L'avenant est également nécessaire, car de nouveaux équipements doivent être alimentés en chauffage et eau chaude sanitaire : la Maison pour tous Yamina SETTI, le Centre de loisirs Sadako Sasaki, le groupe scolaire Maurice THOREZ.

LE CONSEIL, après en avoir délibéré, à l'unanimité des suffrages exprimés avec **38 voix pour** (M. Azzédine TAÏBI, M. Olivier MATHIS, Mme Najia AMZAL par mandat, M. Francis MORIN, Mme Angèle DIONE, M. Michel LE THOMAS par mandat, Mme Nabila AKKOUCHE par mandat, M. François VIGNERON, Mme Farida AOUDIA-AMMI, M. Géry DYKOKA NGOLO, M. Philippe LE NAOUR, Mme Fabienne TESSIER KERGOSIEN, Mme Nicole RIOU, Mme Zaiha NEDJAR, M. Kassem IDIR, M. Larbi LEBIB, Mme Françoise ABDERIDE par mandat, Mme Karina KELLNER par mandat, Mme Nadia ZEHOUE, M. Lamine SAÏDANE, Mme Afifa GUERRAH par mandat, M. Jean Claude DE SOUZA par mandat, M. Abdelfattah MESSOUSSI, M. Erol ERSAN par mandat, M. Mathieu DEFREL, Mme Favella HIMEUR, Mme Khalida MOSTEFA SBAA, M. Nicolas STIENNE, Mme Najewa HAMMANI par mandat, Mme Lidia AMZAL, Mme Fatima DRIDER, Mme Evelyne SEEGER, Mme Marie-Claude GOUREAU, M. Madi BOINA BOINA, Mme Sylvie JEANNOT, M. Julien MUGERIN, M. Sean NKOLO MAYE, M. Laurent TUR par mandat),

- APPROUVE l'avenant n° 10 au marché d'exploitation des installations de chauffage et de production d'eau chaude sanitaire des bâtiments communaux P1+P2+P3 transparent, lot n° 1 avec la société IDEX ÉNERGIES,
- AUTORISE Monsieur le Maire à signer ledit avenant et à procéder à son exécution,
- DIT que les dépenses en résultant sont inscrites au budget de l'exercice correspondant,
- DIT que les recettes en résultant seront inscrites au budget de l'exercice correspondant.

Affaire n° 11 - Convention de gestion du contingent de l'opération de réalisation de 25 logements sise 20/24 avenue Marcel Cachin à Stains appartenant à l'opérateur ERIGERE à passer entre la commune de Stains et la communauté d'agglomération Plaine Commune

Rapporteur : Mme Fabienne TESSIER-KERGOSIEN

Fabienne TESSIER KERGOSIEN indique que les affaires n° 11 et 12 portent sur deux conventions de gestion du contingent entre la ville et plaine commune. La première concerne le 20/24 avenue Marcel Cachin à Stains appartenant à l'opérateur ERIGERE, avec un droit de réservation de 5 logements sur les 25 concernés. La deuxième affaire concerne le 88 rue Victor Renelle, qui appartient à l'opérateur ESH Plaine de France et porte sur un droit de réservation de 8 logements sur 39. Les conventions sont d'une durée de trois ans tacitement renouvelables. Elles prennent effet à la livraison des logements. Le contrat permet à la ville d'avoir un droit de réservation sur ces logements par la suite.

Monsieur le Maire indique que l'opération de 25 logements vient compléter les opérations globales réalisées par les nouveaux constructeurs dans le cadre de l'accession à la propriété, notamment celle qui se déroule en face de la future médiathèque. Monsieur le Maire déclare que l'opération [relative à l'affaire n° 12] est assez unique en France, puisque les 39 logements seront destinés à de jeunes travailleurs et à des personnes âgées. Il s'agit d'une résidence intergénérationnelle.

LE CONSEIL, après en avoir délibéré, à l'unanimité des suffrages exprimés avec **30 voix pour** (M. Azzédine TAÏBI, M. Olivier MATHIS, Mme Najia AMZAL par mandat, M. Francis MORIN, Mme Angèle DIONE, M. Michel LE THOMAS par mandat, Mme Nabila AKKOUCHE par mandat, M. François VIGNERON, Mme Farida AOUDIA-AMMI, M. Géry DYKOKA NGOLO, M. Philippe LE NAOUR, Mme Fabienne TESSIER KERGOSIEN, Mme Nicole RIOU, Mme Zaiha NEDJAR, M. Kassem IDIR, M. Larbi LEBIB, Mme Françoise ABDERIDE par mandat, Mme Karina KELLNER par

Ville de Stains

mandat, Mme Nadia ZEHOU, M. Lamine SAÏDANE, Mme Afifa GUERRAH par mandat, M. Jean Claude DE SOUZA par mandat, M. Abdelfattah MESSOUSSI, M. Erol ERSAN par mandat, M. Mathieu DEFREL, Mme Favella HIMEUR, Mme Khalida MOSTEFA SBAA, M. Nicolas STIENNE, Mme Najewa HAMMANI par mandat, Mme Lidia AMZAL), **8 abstentions** (Mme Fatima DRIDER, Mme Evelyne SEEGER, Mme Marie-Claude GOUREAU, M. Madi BOINA BOINA, Mme Sylvie JEANNOT, M. Julien MUGERIN, M. Sean NKOLO MAYE, M. Laurent TUR par mandat),

- APPROUVE la convention de gestion du contingent de l'opération de réalisation de 25 logements située 20-24 avenue Marcel Cachin à Stains appartenant à ERIGERE entre la Communauté d'agglomération Plaine Commune et la commune de Stains,
- AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant à signer ladite convention, ainsi que tout acte y afférent, et à procéder à son exécution.

Affaire n° 12 - Convention de gestion du contingent de l'opération de réalisation de 39 logements sise 88 rue Victor Renelle à Stains appartenant à l'opérateur ESH Plaine de France à passer entre la commune de Stains et la communauté d'agglomération Plaine Commune

Rapporteur : Mme Fabienne TESSIER-KERGOSIEN

LE CONSEIL, après en avoir délibéré, à l'unanimité des suffrages exprimés avec **30 voix pour** (M. Azzédine TAÏBI, M. Olivier MATHIS, Mme Najia AMZAL par mandat, M. Francis MORIN, Mme Angèle DIONE, M. Michel LE THOMAS par mandat, Mme Nabila AKKOCHE par mandat, M. François VIGNERON, Mme Farida AOUDIA-AMMI, M. Géry DYKOKA NGOLO, M. Philippe LE NAOUR, Mme Fabienne TESSIER KERGOSIEN, Mme Nicole RIOU, Mme Zaiha NEDJAR, M. Kassem IDIR, M. Larbi LEBIB, Mme Françoise ABDERIDE par mandat, Mme Karina KELLNER par mandat, Mme Nadia ZEHOU, M. Lamine SAÏDANE, Mme Afifa GUERRAH par mandat, M. Jean Claude DE SOUZA par mandat, M. Abdelfattah MESSOUSSI, M. Erol ERSAN par mandat, M. Mathieu DEFREL, Mme Favella HIMEUR, Mme Khalida MOSTEFA SBAA, M. Nicolas STIENNE, Mme Najewa HAMMANI par mandat, Mme Lidia AMZAL), **8 abstentions** (Mme Fatima DRIDER, Mme Evelyne SEEGER, Mme Marie-Claude GOUREAU, M. Madi BOINA BOINA, Mme Sylvie JEANNOT, M. Julien MUGERIN, M. Sean NKOLO MAYE, M. Laurent TUR par mandat),

- APPROUVE la convention de gestion du contingent de l'opération de réalisation de 39 logements située 88 rue Victor Renelle à Stains appartenant à ESH PLAINE DE FRANCE, entre la commune de Stains et la Communauté d'agglomération Plaine Commune,
- AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant à signer ladite convention ainsi que tout acte y afférent, et à procéder à son exécution.

Affaire n° 13 - Convention n° 15.013A de financement au titre de la mise en œuvre de la médiation sociale partagée entre la Caisse d'Allocations Familiales (CAF) de Seine-Saint-Denis et la ville de Stains - Maison pour tous Yamina Setti, pour les années 2015-2016

Rapporteur : Mme Zaiha NEDJAR

Zaiha NEDJAR déclare que cette opération concerne une convention entre la caisse d'allocations familiales et la ville de Stains sur l'attribution d'une aide financière de 5 000 euros au titre de la mise en œuvre de la médiation sociale à la Maison Pour Tous Yamina Setti, pour les années 2015 et 2016 (par année civile).

Cette opération a pour objectif de renforcer les missions d'accueil, d'information, d'orientation, d'accompagnement des publics les plus fragilisés, les moins autonomes et de lutter contre la fracture numérique, qui ont vocation à favoriser l'accès aux droits des usagers.

Julien MUGERIN évoque de récents incidents à la Maison Pour Tous Yamina Setti. Il souhaite savoir où en sont les choses concernant l'auteur de ces faits et le remplacement du matériel saccagé.

Zaiha NEDJAR déclare que cet incident est en effet sans lien avec l'affaire présentée au conseil municipal. Elle précise à Julien MUGERIN qu'une personne est effectivement entrée dans l'équipement et a mis en désordre la structure. Une enquête menée par la police est en cours. La ville a une assurance; la personne incriminée devrait être tenue de rembourser les dégâts causés.

Monsieur le Maire ajoute qu'une plainte a été déposée par la commune. Il déclare que les dégâts sont extrêmement importants et portent sur un nouvel équipement inauguré il y a peu, ce qui est dommageable pour les habitants, qui ont été rencontrés à plusieurs reprises. Monsieur le Maire précise

avoir insisté auprès du commissariat pour que la personne incriminée soit rapidement interpellée. Monsieur le Maire déclare que rien ne justifie la violence, quel que soit l'état de cette personne. Il sera mis en place une charte pour cet équipement qui est utilisé par les associations et les services municipaux.

LE CONSEIL, après en avoir délibéré, à l'unanimité des suffrages exprimés avec **38 voix pour** (M. Azzédine TAÏBI, M. Olivier MATHIS, Mme Najia AMZAL par mandat, M. Francis MORIN, Mme Angèle DIONE, M. Michel LE THOMAS par mandat, Mme Nabila AKKOUCHE par mandat, M. François VIGNERON, Mme Farida AOUDIA-AMMI, M. Géry DYKOKA NGOLO, M. Philippe LE NAOUR, Mme Fabienne TESSIER KERGOSIEN, Mme Nicole RIOU, Mme Zaïha NEDJAR, M. Kassem IDIR, M. Larbi LEBIB, Mme Françoise ABDERIDE par mandat, Mme Karina KELLNER par mandat, Mme Nadia ZEHOU, M. Lamine SAÏDANE, Mme Afifa GUERRAH par mandat, M. Jean Claude DE SOUZA par mandat, M. Abdelfattah MESSOUSSI, M. Erol ERSAN par mandat, M. Mathieu DEFREL, Mme Favella HIMEUR, Mme Khalida MOSTEFA SBAA, M. Nicolas STIENNE, Mme Najewa HAMMANI par mandat, Mme Lidia AMZAL, Mme Fatima DRIDER, Mme Evelyne SEEGER, Mme Marie-Claude GOUREAU, M. Madi BOINA BOINA, Mme Sylvie JEANNOT, M. Julien MUGERIN, M. Sean NKOLO MAYE, M. Laurent TUR par mandat),

- APPROUVE la convention n° 15-013-A de financement « Médiation sociale partagée », ci annexée, à passer avec la Caisse d'Allocations Familiales de la Seine-Saint Denis,
- AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant à signer ladite Convention, ainsi que tout acte y afférent, et à procéder à son exécution,
- DIT que la recette en résultant sera inscrite au budget de l'exercice correspondant.

Affaire n° 14 - Convention d'objectifs et de financement relative à la prestation de service du Contrat « enfance et jeunesse » pour la période 2014/2017 entre la ville de Stains et la Caisse d'Allocations Familiales de Seine-Saint-Denis

Rapporteur : M. Azzédine TAÏBI

Monsieur le Maire rappelle que ce sujet est souvent abordé en Conseil municipal. Il déclare que depuis 1993, la ville est engagée dans un contrat enfant/jeunesse, qui se décline en diverses actions et projets portés par les services municipaux, tels les séjours vacances, les questions liées à la parentalité, les projets de la ludothèque, l'accueil des enfants et la relation enfant/parent. Cette convention permet de travailler sur des projets en partenariat avec différentes institutions, notamment la Caisse d'Allocations Familiales.

LE CONSEIL, après en avoir délibéré, à l'unanimité des suffrages exprimés avec **38 voix pour** (M. Azzédine TAÏBI, M. Olivier MATHIS, Mme Najia AMZAL par mandat, M. Francis MORIN, Mme Angèle DIONE, M. Michel LE THOMAS par mandat, Mme Nabila AKKOUCHE par mandat, M. François VIGNERON, Mme Farida AOUDIA-AMMI, M. Géry DYKOKA NGOLO, M. Philippe LE NAOUR, Mme Fabienne TESSIER KERGOSIEN, Mme Nicole RIOU, Mme Zaïha NEDJAR, M. Kassem IDIR, M. Larbi LEBIB, Mme Françoise ABDERIDE par mandat, Mme Karina KELLNER par mandat, Mme Nadia ZEHOU, M. Lamine SAÏDANE, Mme Afifa GUERRAH par mandat, M. Jean Claude DE SOUZA par mandat, M. Abdelfattah MESSOUSSI, M. Erol ERSAN par mandat, M. Mathieu DEFREL, Mme Favella HIMEUR, Mme Khalida MOSTEFA SBAA, M. Nicolas STIENNE, Mme Najewa HAMMANI par mandat, Mme Lidia AMZAL, Mme Fatima DRIDER, Mme Evelyne SEEGER, Mme Marie-Claude GOUREAU, M. Madi BOINA BOINA, Mme Sylvie JEANNOT, M. Julien MUGERIN, M. Sean NKOLO MAYE, M. Laurent TUR par mandat),

- APPROUVE la convention d'objectifs et de financement relative à la prestation de service du Contrat « enfance et jeunesse » pour la période 2014/2017 entre la ville de Stains et la Caisse d'Allocations Familiales de Seine-Saint-Denis,
- AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant à signer ladite convention, ainsi que tout acte y afférent, et à procéder à son exécution,
- DIT que la recette en résultant sera inscrite au budget de l'exercice correspondant.

Affaire n° 15 - Répartition des subventions pour les séjours de découverte et les projets éducatifs des écoles et des collèges de Stains pour 2015

Rapporteur : Mme Nadia ZEHOU

Nadia ZEHOU déclare que le service éducation et scolarité a enregistré les demandes d'accompagnement en séjours pour l'ensemble des écoles primaires et maternelles de la ville. Elle exprime la satisfaction

que les écoles se dirigent davantage vers le centre de vacances de Villiers-sur-loir, contrairement aux années précédentes. Ce centre accueillera ainsi 8 séjours sur les 11 programmes. Ces séjours concernent les enfants de grande section au CM2. Ils ont été validés par l'inspection académique. Nadia ZEHOU rappelle que lors du bureau municipal du 8 février 2010, une commission a été mise en place pour examiner préalablement les demandes de détachement de personnel et d'accompagnement financier pour les séjours de découverte, à partir notamment des principes et critères validés du 10 décembre 2007. Pour le centre de Villiers-sur-loir, la pension complète, l'hébergement et la mise à disposition d'un animateur à la charge de la municipalité figurent parmi les critères retenus. Compte-tenu de ces critères et suite à la commission réunie le 3 décembre 2014, il y a eu accord pour toutes les écoles.

La commission a également validé un accompagnement financier exceptionnel pour l'école élémentaire Jean Moulin, qui a proposé de partir à Saint-Gilles-Croix de-Vie pour quatre de ses classes. La commission a souhaité subventionner l'école à hauteur de 345 journées enfants au lieu des 250 journées habituellement. Cette subvention exceptionnelle va permettre de réduire la participation financière demandée aux familles. Nadia ZEHOU ajoute que l'école Elsa Triolet ne recevra pas de subventions car les séjours subventionnés l'an dernier n'ont pas été réalisés en raison de mauvaises conditions météorologiques. La subvention attribuée l'année dernière servira pour les séjours de 2015. La ville finance 1856 journées enfants sur les 1976 prévues. Le coût de l'ensemble des aides, hors personnel, représente 9920 euros. La somme prévue est inscrite au budget 2015. La dépense des séjours de Villiers-sur-loir est imputée au budget du service municipal de l'enfance. Le coût de la mise à disposition des 6 animateurs s'élève à 5500 euros. Concernant les transports, la mise en place d'un financement permet aux écoles d'être soutenues identiquement, quel que soit le mode de transport choisi. Cette année, 4 séjours bénéficieront de navettes jusqu'à la gare (le transport s'effectue en train). Nadia ZEHOU ajoute que la mise à disposition de personnel (animateurs ou ATSEM) a été étudiée par la Commission. Il a été décidé de répondre positivement dans le cadre des critères suivants : un animateur pour les séjours à Villiers-sur-loir, un animateur par école pour les écoles élémentaires, un animateur ou un Agent Territorial Spécialisé des Ecoles Maternelles (ATSEM) pour les écoles maternelles, uniquement pour celles qui n'en ont pas bénéficié l'année dernière. La commission a validé les 6 demandes de mise à disposition d'animateurs : 5 pour le séjour de Villiers-sur-loir et un sixième pour le séjour de l'école Jean Moulin à Saint-Gilles-Croix de-Vie.

Une enveloppe a été dédiée aux actions et aux projets éducatifs des écoles, comme l'an dernier. Un courrier a été adressé à chaque école primaire afin de recenser l'ensemble des projets des écoles et de préciser les critères d'attribution des aides.

Les projets ont été étudiés dans le cadre d'une commission réunissant l'adjoint au maire délégué à l'enfance, l'éducation et l'université populaire, deux représentants de l'inspection de circonscription de Stains, le responsable du service roulage, la chargée des actions culturelles, la programmatrice de l'Espace Paul Eluard, ainsi que le responsable du service éducation et scolarité, la coordinatrice des actions éducatives, au regard des différents critères listés dans ce rapport.

Au total, 20 demandes d'aide à projets ont été répertoriées : 13 en écoles élémentaires et 7 en écoles maternelles. Quatre projets ont été refusés :

- Deux écoles ont déposé plusieurs demandes.
- un projet en école maternelle que l'éducation nationale n'a pas validé en raison de l'activité proposée, interdite dans le cadre scolaire.
- un projet d'aménagement de cours pour l'école élémentaire Victor Hugo. Le projet est apparu non réalisable, dans la mesure où l'école réintègrera ses nouveaux locaux en 2016. Pour ce projet, la Commission a proposé d'attribuer cette aide ultérieurement si le projet est retravaillé pour la rentrée 2016,

Nadia ZEHOU évoque ensuite des projets très divers et très intéressants, tels qu'une aide à l'achat de livres, des projets relatifs au jardinage, des projets faisant appel à des intervenants culturels.

Pour l'ensemble des demandes déposées, quatre écoles ont sollicité une aide municipale pour faire partir une ou plusieurs classes en sortie journée. Nadia ZEHOU précise que ces écoles font peu de voyages. Ces demandes ont reçu un avis favorable. Le service roulage planifiera ces sorties sur les disponibilités restantes. Le montant total de l'accompagnement financier de ces projets est de 5572 euros.

Ville de Stains

Nadia ZEHOU indique ensuite que la totalité du budget n'a pas été dépensée. D'autres projets peuvent donc être examinés s'ils sont présentés avant la fin de l'année scolaire.

Elle précise également que la ville contribue aux actions éducatives en direction des collèges de la ville et décide d'attribuer une subvention de deux euros par élève et par an aux collèges de son territoire, qui s'ajoutent à la subvention du Conseil départemental de 4 euros par élève et par an.

Monsieur le Maire rappelle que plus de 400 enfants partent dans le cadre de séjours de découverte. Ces séjours sont de plus en plus nombreux au centre de vacances de Villiers-sur-loir, qui permet de réduire considérablement les coûts journaliers, donc de réduire le coût supporté par les familles. Monsieur le Maire précise qu'un véritable travail de sensibilisation a été mené pour demander aux écoles d'utiliser plus régulièrement ce centre de vacances. Le taux de remplissage est proche de 85 %. Le centre reçoit des formations destinées aux animateurs et aux directeurs. Il reçoit les associations locales, les services municipaux, les classes de découverte ainsi que de nombreux partenaires (tel que le festival du cinéma de Vendôme).

LE CONSEIL, après en avoir délibéré, à l'unanimité des suffrages exprimés avec **38 voix pour** (M. Azzédine TAÏBI, M. Olivier MATHIS, Mme Najia AMZAL par mandat, M. Francis MORIN, Mme Angèle DIONE, M. Michel LE THOMAS par mandat, Mme Nabila AKKOCHE par mandat, M. François VIGNERON, Mme Farida AOUDIA-AMMI, M. Géry DYKOKA NGOLO, M. Philippe LE NAOUR, Mme Fabienne TESSIER KERGOSIEN, Mme Nicole RIOU, Mme Zaiha NEDJAR, M. Kassem IDIR, M. Larbi LEBIB, Mme Françoise ABDERIDE par mandat, Mme Karina KELLNER par mandat, Mme Nadia ZEHOU, M. Lamine SAÏDANE, Mme Afifa GUERRAH par mandat, M. Jean Claude DE SOUZA par mandat, M. Abdelfattah MESSOUSSI, M. Erol ERSAN par mandat, M. Mathieu DEFREL, Mme Favella HIMEUR, Mme Khalida MOSTEFA SBAA, M. Nicolas STIENNE, Mme Najewa HAMMANI par mandat, Mme Lidia AMZAL, Mme Fatima DRIDER, Mme Evelyne SEEGER, Mme Marie-Claude GOUREAU, M. Madi BOINA BOINA, Mme Sylvie JEANNOT, M. Julien MUGERIN, M. Sean NKOLO MAYE, M. Laurent TUR par mandat),

- APPROUVE le versement aux établissements scolaires des subventions pour les séjours de découverte et les actions éducatives 2014/2015 dont le montant total de 9 920 € se répartit comme suit :

Ecoles	Lieu	nombre de classes	nombres d'élèves	nombre de jours	nombre de journée enfant	total journée/enfant/école	subvention 10 € /jour/élève	subvention transport 30€/élève	Subvention accordée
V.HUGO E	Villiers sur Loir 1	1	21	5	105	205			Pension complète prise en charge
	Villiers sur Loir 2	1	20	5	100				
G.APOLLINAIRE E	Villiers sur Loir	2	39	5	195	195			Pension complète prise en charge
Elsa TRIOLET E	Villiers sur Loir	1	12	5	60	60			Pension complète prise en charge
	Portbail	1	20	5	100	100			
V.RENELLE E	Pralognan la Vanoise	2	55	5	275	275	2 750 €	1 650 €	4 400 €
Jean MOULIN E	St Gilles croix de Ville	4	22	5	110	465	3 450 €	2 070 €	5 520 €
			25		125				
			24		120				
			22		110				
J.CURIE E	Villiers sur Loir	3	54	4	216	216			Pension complète prise en charge
J.ROSTAND E	Villiers sur Loir	2	45	5	225	225			Pension complète prise en charge
V.HUGO M	Villiers sur Loir 1	1	22	5	110	235			Pension complète prise en charge
	Villiers sur Loir 2	1	25	5	125				
Total	0	19	406	54	1396	1976	6200	3720	9 920 €

- APPROUVE le versement aux établissements scolaires des subventions pour les actions éducatives aux écoles primaires dont le montant total de 5 572 € se répartit comme suit :

Ville de Stains

École	Titre du Projet	Descriptif du projet	Effectifs	Aides accordées
<i>R.ROLLAND E</i>	Raconte ton quartier	Écrire un numéro de l'Encrier (journal de l'école) sur le Clos Saint Lazare.	25	100,00 €
<i>E.ZOLA E</i>	Projet chants et construction d'instruments	Écrire, composer et interpréter un répertoire de chansons	22	500,00 €
<i>J.ROSTAND E</i>	Le carnaval des animaux	Projet déposé dans le cadre d'une classe APAC. Les élèves vont chanter, danser, dessiner, lire les textes de Francis Blanche pour réaliser un spectacle qui sera présenter à la maison du temps libre.	24	700,00 €
<i>E.TRIOLET E</i>	Les châteaux du Moyen âge	Découverte des châteaux du Moyen âge à la Renaissance	42	1, car ville en journée
<i>J.CURIE E</i>	Éco citoyen dans sa ville	Sensibiliser les élèves aux questions de l'environnement et de l'écologie, valoriser le patrimoine de Stains ; travailler avec une démarche scientifique, lire autour de l'arbre. 5 classes ont déjà investi le cœur d'ilots près de l'école. Demande aide à l'achat de matériel de jardinage.	100	206,00 €
<i>A.FRANCE E</i>	Comment le ciel est devenu ?	Passer d'une histoire virtuelle à la mise en scène. Création d'un décor, gestion de l'espace. Apprentissage des chorégraphies. Travailler l'oral, textes... Une représentation est prévue.	42	650,00 €
	Découverte de l'univers du cirque à l'académie Fratellini	Initiation à l'univers du clown, et à la pratique des différents agrès (jonglage, équilibre, fil) Les élèves vont assister à des spectacles, rencontrer des artistes, assister aux coulisses des créations, etc... demande de navettes jusqu'au RER	25	mise à disposition de quelques navettes en matinée jusqu'à Fratellini
<i>V.RENELLE E</i>	Jardinage à l'école	Projet de sensibilisation des élèves au jardinage et à une culture respectueuse de l'environnement Chaque groupe d'élèves s'occupera de préparer, de semer et d'entretenir une ou plusieurs plantes de consommation courante.	50	770,00 €
<i>G.APOLLINAIRE E</i>	Projet intergénérationnel en partenariat avec la Maison de retraite et Bibliothèque St Just+ spectacle.	Projet intergénérationnel en partenariat avec la Maison de retraite et Bibliothèque St Just+ spectacle.	50	350,00 €

Ville de Stains

V.RENELLE E	Réalisation d'une fresque	Projet autour de l'écriture, de la communication, laisser une trace. Les élèves auront aussi une initiation autour du graph et rencontreront un artiste grapheur. Demande la mise en état d'un mur du préau et achat de bombes de peinture.	25	Remise en état d'un mur du préau
Total Écoles élémentaires			405	3 276,00 €
Écoles	Titre du Projet	Descriptif du projet	Effectifs	Aides accordées
G.MOQUET M	Journée Boulogne-sur-Mer	Visite de l'aquarium de Boulogne sur mer. Découverte du bord de mer, découverte de la faune et de la flore. Visite du port de pêche.	60	1, car journée +100 euros
P.LANGEVIN M	Visite Musée de l'air	Projet de fin d'année autour des moyens de transport (développer le langage autour du thème porteur, développer l'esprit scientifique (engrenage -vent)	28	196 € +1 car en demie journée
A.LURCAT M	Poursuite du projet BCD	Enrichissement d'album de la BCD qui permettra le prêt d'album aux élèves	100	600,00 €
P.V.C M	Journée cirque	Étudier le monde du cirque à travers la littérature de jeunesse, les arts et la motricité. Permettre aux élèves de rencontrer des artistes pour s'initier aux diverses disciplines du cirque.	50	600 € +1 car en journée
V.RENELLE M	Poursuite du projet jardinage	Observation et description de la nature, associer à la désignation des plantes, aborder les grandes fonctions du vivant, acquérir un vocabulaire spécifique.	150	200,00 €
JEAN JAURÈS M	Projet « CAHIER DES SCIENCES »	Depuis 2 ans l'école a mis en place un cahier des sciences qui relate les expériences réalisées par les élèves. Cette année, les Petites sections découvriront le vivant par la transformation et la croissance de la graine ; les Moyennes sections travailleront sur solide/liquide et les Grandes sections découvriront l'aimant comme objet technique et non magique.	290	600,00 €
TOTAL Écoles Maternelles			388	2 296 €

- APPROUVE le versement aux établissements secondaires des subventions pour les actions éducatives 2014 dont le montant total de 3 350 € se répartit comme suit :

Ville de Stains

Collège	Nombre d'élèves	Subvention
Joliot Curie	531	1 062 €
Maurice Thorez	454	908 €
Pablo Neruda	690	1 380 €
TOTAL	1 675	3 350 €

Affaire n° 16 - Approbation de l'avenant n° 1 à la Convention entre la commune de Stains et la Compagnie Aktuel Force

Rapporteur : M. Azzédine TAÏBI

Monsieur le Maire rappelle que la compagnie Aktuel Force est en résidence jusqu'à la fin de l'année. La résidence n'a pas été renouvelée, compte tenu de l'objectif de diminution de l'accueil des résidences de compagnie, décidé par la municipalité. L'avenant propose de modifier le montant de la subvention, qui était de 20 000 euros et tenait compte de tous les ateliers et activités, ainsi que des spectacles organisés tout au long de l'année. L'attribution est portée à 10 000 euros pour l'année 2015.

LE CONSEIL, après en avoir délibéré, à l'unanimité des suffrages exprimés avec **30 voix pour** (M. Azzédine TAÏBI, M. Olivier MATHIS, Mme Najia AMZAL par mandat, M. Francis MORIN, Mme Angèle DIONE, M. Michel LE THOMAS par mandat, Mme Nabila AKKOUCHE par mandat, M. François VIGNERON, Mme Farida AOUDIA-AMMI, M. Géry DYKOKA NGOLO, M. Philippe LE NAOUR, Mme Fabienne TESSIER KERGOSIEN, Mme Nicole RIOU, Mme Zaiha NEDJAR, M. Kassem IDIR, M. Larbi LEBIB, Mme Françoise ABDERIDE par mandat, Mme Karina KELLNER par mandat, Mme Nadia ZEHOU, M. Lamine SAÏDANE, Mme Afifa GUERRAH par mandat, M. Jean Claude DE SOUZA par mandat, M. Abdelfattah MESSOUSSI, M. Erol ERSAN par mandat, M. Mathieu DEFREL, Mme Favella HIMEUR, Mme Khalida MOSTEFA SBAA, M. Nicolas STIENNE, Mme Najewa HAMMANI par mandat, Mme Lidia AMZAL), **8 abstentions** (Mme Fatima DRIDER, Mme Evelyne SEEGER, Mme Marie-Claude GOUREAU, M. Madi BOINA BOINA, Mme Sylvie JEANNOT, M. Julien MUGERIN, M. Sean NKOLO MAYE, M. Laurent TUR par mandat),

- APPROUVE l'avenant n° 1 à la convention entre la commune de Stains et la Compagnie Aktuel Force,
- AUTORISE Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer ledit avenant, ainsi que tout acte y afférent et à procéder à son exécution,
- DIT que les dépenses en résultant sont inscrites au budget de l'exercice correspondant.

Affaire n° 17 - Dispositif des Certificats d'Économies d'Énergie (CEE) entre le Syndicat Intercommunal pour le Gaz et l'Électricité en Ile-de-France (SIGEIF) et le Syndicat intercommunal de la périphérie de Paris pour l'électricité et les réseaux de communication (SIPPEREC), pour la période 2015-2017

Rapporteur : M. Olivier MATHIS

Olivier MATHIS rappelle qu'il existait auparavant deux dispositifs distincts. Il est proposé de valider un dispositif commun, qui permet d'obtenir des Certificats d'Economie d'Energie (CEE) en contre partie d'actions engendrant des économies d'énergie. Le dispositif repose sur une convention d'habilitation tripartite entre les syndicats (SIGEIF et du SIPPEREC) et le bénéficiaire (la municipalité). Son exécution permettra de disposer des expertises du SIGEIF et du SIPPEREC, d'atteindre, par l'effet de regroupement, la quantité minimale de Cee nécessaire au dépôt de dossiers auprès des pouvoirs publics, et de réaliser la vente des Cee aux meilleures conditions possibles.

LE CONSEIL, après en avoir délibéré, à l'unanimité des suffrages exprimés avec **38 voix pour** (M. Azzédine TAÏBI, M. Olivier MATHIS, Mme Najia AMZAL par mandat, M. Francis MORIN, Mme Angèle DIONE, M. Michel LE THOMAS par mandat, Mme Nabila AKKOUCHE par mandat, M. François VIGNERON, Mme Farida AOUDIA-AMMI, M. Géry DYKOKA NGOLO, M. Philippe LE NAOUR, Mme Fabienne TESSIER KERGOSIEN, Mme Nicole RIOU, Mme Zaiha NEDJAR, M. Kassem IDIR, M. Larbi LEBIB, Mme Françoise ABDERIDE par mandat, Mme Karina KELLNER par mandat, Mme Nadia ZEHOU, M. Lamine SAÏDANE, Mme Afifa GUERRAH par mandat, M. Jean Claude DE SOUZA par mandat, M. Abdelfattah MESSOUSSI, M. Erol ERSAN par mandat, M. Mathieu DEFREL, Mme Favella HIMEUR, Mme Khalida MOSTEFA SBAA, M. Nicolas STIENNE, Mme Najewa HAMMANI par mandat, Mme Lidia AMZAL,

Ville de Stains

Mme Fatima DRIDER, Mme Evelyne SEEGER, Mme Marie-Claude GOUREAU, M. Madi BOINA BOINA, Mme Sylvie JEANNOT, M. Julien MUGERIN, M. Sean NKOLO MAYE, M. Laurent TUR par mandat),

- APPROUVE la Convention d'habilitation entre le Syndicat Intercommunal pour le Gaz et l'Électricité en Ile-de-France (SIGEIF) et le Syndicat intercommunal de la périphérie de Paris pour l'électricité et les réseaux de communication (SIPPEREC) et la commune de Stains dans le cadre du partenariat CEE (Certificats d'Économies d'Énergie) SIGEIF - SIPPEREC,
- AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant à signer ladite Convention d'habilitation, ainsi que tout acte y afférent et à procéder à son exécution,
- DIT que les dépenses et les recettes en résultant seront inscrites au budget de l'exercice correspondant.

Affaire n° 18 - Sortie d'inventaire de véhicules communaux

Rapporteur : M. Olivier MATHIS

Olivier MATHIS déclare que cette affaire a trait à la sortie de véhicules communaux. Les véhicules présentés doivent être mis à la casse et être sortis de l'inventaire. Il précise que les 2 véhicules déclarés volés ont été retrouvés.

Marie-Claude GOUREAU remarque qu'il y a de nombreuses mini-motos Yamaha. Elle souhaite savoir à quoi servent ces dernières.

Monsieur le Maire évoque un atelier mini-moto dans le cadre du centre de vacances de Villiers-sur-loir. Cet atelier avait pour objectif la prévention routière et la diminution des conduites à risque en milieu urbain. L'activité a cessé il y a deux ou trois ans.

Marie-Claude GOUREAU déclare que les voitures de la ville sont logiquement garées dans un parking municipal. Elle évoque deux véhicules de marque Kangoo, du même modèle que celles utilisées par la municipalité dans le cadre de collage d'affiches. Elle se demande comment deux véhicules ont pu être volés à l'intérieur du parking.

Olivier MATHIS déclare que les véhicules volés, appartenant au service des sports, se trouvaient à leur place habituelle. La porte de l'atelier a été fracturée et les personnes ont volé les véhicules ainsi que du matériel qui a été retrouvé. Les véhicules volés ont été retrouvés par la suite à Garges-lès-Gonesse et sont actuellement dans la cour du commissariat.

LE CONSEIL, après en avoir délibéré, à l'unanimité des suffrages exprimés avec **38 voix pour** (M. Azzédine TAÏBI, M. Olivier MATHIS, Mme Najia AMZAL par mandat, M. Francis MORIN, Mme Angèle DIONE, M. Michel LE THOMAS par mandat, Mme Nabila AKKOUCHE par mandat, M. François VIGNERON, Mme Farida AOUDIA-AMMI, M. Géry DYKOKA NGOLO, M. Philippe LE NAOUR, Mme Fabienne TESSIER KERGOSIEN, Mme Nicole RIOU, Mme Zaiha NEDJAR, M. Kassem IDIR, M. Larbi LEBIB, Mme Françoise ABDERIDE par mandat, Mme Karina KELLNER par mandat, Mme Nadia ZEHOU, M. Lamine SAÏDANE, Mme Afifa GUERRAH par mandat, M. Jean Claude DE SOUZA par mandat, M. Abdelfattah MESSOUSSI, M. Erol ERSAN par mandat, M. Mathieu DEFREL, Mme Favella HIMEUR, Mme Khalida MOSTEFA SBAA, M. Nicolas STIENNE, Mme Najewa HAMMANI par mandat, Mme Lidia AMZAL, Mme Fatima DRIDER, Mme Evelyne SEEGER, Mme Marie-Claude GOUREAU, M. Madi BOINA BOINA, Mme Sylvie JEANNOT, M. Julien MUGERIN, M. Sean NKOLO MAYE, M. Laurent TUR par mandat),

- DÉCIDE la sortie de l'actif général des véhicules suivants :

- véhicule RENAULT Kangoo immatriculé 4237 VR 93,
- véhicule RENAULT Trafic immatriculé 4247 VS 93,
- véhicule RENAULT Twingo immatriculé DD-228-YN,
- moto YAMAHA 125 cc TR125 n° de moteur E309E011626,
- mini moto YAMAHA Piwi 50 n° 1 n° de moteur 3PT407840,
- mini moto YAMAHA Piwi 50 n° 2 n° de moteur 3PT407872,
- mini moto YAMAHA Piwi 50 n° 3 n° de moteur 3PT407848,
- mini moto YAMAHA Piwi 50 n° 4 n° de moteur 3PT407865,
- mini moto YAMAHA Piwi 50 n° 5 n° de moteur 3PT407876,
- mini moto YAMAHA Piwi 50 n° 6 n° de moteur 3PT374338,

- o mini moto YAMAHA Piwi 50 n° 7 n° de moteur 3PT374049,

- AUTORISE Monsieur le Maire à effectuer l'ensemble des démarches administratives nécessaires et à signer les pièces afférentes à la mise en destruction ou à la cession desdits véhicules,

Affaire n° 19a - Avis sur le Plan de prévention du bruit dans l'environnement de l'aérodrome de Paris Charles-de-Gaulle

Rapporteur : M. Francis MORIN

Francis MORIN rappelle que la municipalité a, donné un avis favorable avec réserves sur le plan de gêne sonore, qui permet d'obtenir des indemnités pour insonoriser les logements et a émis un avis défavorable sur le plan d'exposition au bruit. La consultation actuelle porte sur le PPBE (Plan de Prévention du Bruit dans l'Environnement). Il s'agit d'une démarche visant à réduire les nuisances sonores. Francis MORIN recommande aux élus de lire ce rapport dans le détail. Il montre que la ville de Stains figure en zone 3 de l'aéroport du Bourget pour une grande partie de sa surface habitée et en zone 4 de l'aéroport de Paris Charles-de-Gaulle, pour toute sa partie nord. La ville subit donc l'augmentation de la nuisance aérienne. L'association de Défense contre les Nuisances Aériennes (ADVOCNAR) à laquelle la ville a adhéré et la municipalité estiment que ce plan doit mériter un avis défavorable, dans la mesure où il est largement insuffisant quant aux réductions des nuisances prévues, ce d'autant que l'indemnisation a cette année été plafonnée. Même si les dossiers sont en bonne voie, le phasage des indemnisations se fera jusqu'en 2017, ce qui est trop long. Par ailleurs, un nombre important de logements (individuel et collectif) ne pourront pas bénéficier d'indemnisation avant un certain temps. Francis MORIN précise que depuis le vote défavorable, la municipalité est écoutée autrement. Il indique que Le Bourget reste un aéroport d'affaires. Il ajoute que l'aéroport de Roissy est, de son côté, souvent épinglé par les directives européennes pour ses nuisances sonores aériennes. Francis MORIN propose d'émettre un avis défavorable. Il invite les élus à se rendre à la maison de l'environnement de Roissy, qui présente les cartes en couleur illustrant la situation stanoise.

Julien MUGERIN est d'accord avec l'argumentation de Francis MORIN sur le fond, mais considère que les personnes sont en droit de vouloir utiliser un aéroport d'affaires pour voyager plus vite. Il ajoute que le développement de cet aéroport [du Bourget] est une chance pour le département ; c'est bien pour l'emploi. C'est ce qui justifie les actions notamment du Maire de Garges- les Gonesse pour le relier à la ligne T5. Julien MUGERIN déclare que si les nuisances sonores sont gênantes pour les Stanois, elles sont moins le fait de trafic aérien que celles de mini-motos, très bruyantes et difficiles à vivre pour les Stanois. Julien MUGERIN rappelle que Stains a voté d'une seule voix au Conseil communautaire. Il dit ne pas le regretter et souhaite également que la ville se prononce unanimement. Julien MUGERIN dit avoir grandi à proximité du périphérique de Paris, qui provoque de nombreuses nuisances liées à la poussière, au bruit, etc. Il note que les populations qui vivent en bordure du périphérique ouvert sont souvent les populations les plus pauvres et déclare que dans les quartiers plus riches, le périphérique est enterré.

Francis MORIN se réjouit de la convergence municipale, même s'il ne partage pas le point de vue de Julien MUGERIN sur le développement de l'aviation d'affaires, qui a souvent pour objet le confort de quelques hommes d'affaires privilégiés. Il considère également le lien entre la pollution et la pauvreté, précisant que les mêmes personnes sont souvent victimes des mêmes maux. Il rappelle ensuite que la ville de Stains ne touche pas les bonus fiscaux liés aux aéroports, sachant que les villes dans lesquels ces aéroports sont installés ne subissent pas nécessairement le pire des nuisances. Ces indemnités ne sont pas satisfaisantes, car les populations ne peuvent tout simplement pas ouvrir leurs fenêtres. Elles constituent cependant le minimum « syndical » qui devrait être accordé aux victimes des pollutions. Francis MORIN rappelle que la Commission consultative, présidée par le préfet, à l'unanimité, a émis des réserves sur le montant global de l'enveloppe et demandé à ce qu'elle soit augmentée.

Monsieur le Maire déclare que la détermination de la municipalité sera toujours forte pour obtenir des réparations pour les habitants. Il évoque notamment les actions pour le changement des fenêtres des habitations de la cité Louis BORDES ou l'indemnisation des habitants de pavillon dans le cadre de subventions d'insonorisation.

LE CONSEIL, après en avoir délibéré, à l'unanimité des suffrages exprimés avec **38 voix pour** (M. Azzédine TAÏBI, M. Olivier MATHIS, Mme Najia AMZAL par mandat, M. Francis MORIN, Mme Angèle DIONE,

Ville de Stains

M. Michel LE THOMAS par mandat, Mme Nabila AKKOUICHE par mandat, M. François VIGNERON, Mme Farida AOUDIA-AMMI, M. Géry DYKOKA NGOLO, M. Philippe LE NAOUR, Mme Fabienne TESSIER KERGOSIEN, Mme Nicole RIOU, Mme Zaiha NEDJAR, M. Kassem IDIR, M. Larbi LEBIB, Mme Françoise ABDERIDE par mandat, Mme Karina KELLNER par mandat, Mme Nadia ZEHOU, M. Lamine SAÏDANE, Mme Afifa GUERRAH par mandat, M. Jean Claude DE SOUZA par mandat, M. Abdelfattah MESSOUSSI, M. Erol ERSAN par mandat, M. Mathieu DEFREL, Mme Favella HIMEUR, Mme Khalida MOSTEFA SBAA, M. Nicolas STIENNE, Mme Najewa HAMMANI par mandat, Mme Lidia AMZAL, Mme Fatima DRIDER, Mme Evelyne SEEGER, Mme Marie-Claude GOUREAU, M. Madi BOINA BOINA, Mme Sylvie JEANNOT, M. Julien MUGERIN, M. Sean NKOLO MAYE, M. Laurent TUR par mandat),

- DONNE un avis défavorable au projet de Plan de Prévention du Bruit dans l'Environnement de l'aérodrome de Paris Charles-de-Gaulle,
- DEMANDE que le Plan de Prévention du Bruit dans l'Environnement de l'aérodrome de Paris Charles-de-Gaulle devienne un véritable plan de réduction des nuisances à cinq ans, en particulier la nuit entre 22H00 et 6H00.

Affaire n° 19b - Avis sur le Plan de prévention du bruit dans l'environnement de l'aérodrome de Paris-Le Bourget

Rapporteur : M. Francis MORIN

LE CONSEIL, après en avoir délibéré, à l'unanimité des suffrages exprimés avec **38 voix pour** (M. Azzédine TAÏBI, M. Olivier MATHIS, Mme Najia AMZAL par mandat, M. Francis MORIN, Mme Angèle DIONE, M. Michel LE THOMAS par mandat, Mme Nabila AKKOUICHE par mandat, M. François VIGNERON, Mme Farida AOUDIA-AMMI, M. Géry DYKOKA NGOLO, M. Philippe LE NAOUR, Mme Fabienne TESSIER KERGOSIEN, Mme Nicole RIOU, Mme Zaiha NEDJAR, M. Kassem IDIR, M. Larbi LEBIB, Mme Françoise ABDERIDE par mandat, Mme Karina KELLNER par mandat, Mme Nadia ZEHOU, M. Lamine SAÏDANE, Mme Afifa GUERRAH par mandat, M. Jean Claude DE SOUZA par mandat, M. Abdelfattah MESSOUSSI, M. Erol ERSAN par mandat, M. Mathieu DEFREL, Mme Favella HIMEUR, Mme Khalida MOSTEFA SBAA, M. Nicolas STIENNE, Mme Najewa HAMMANI par mandat, Mme Lidia AMZAL, Mme Fatima DRIDER, Mme Evelyne SEEGER, Mme Marie-Claude GOUREAU, M. Madi BOINA BOINA, Mme Sylvie JEANNOT, M. Julien MUGERIN, M. Sean NKOLO MAYE, M. Laurent TUR par mandat),

- DONNE un avis défavorable au projet de Plan de Prévention du Bruit dans l'Environnement de l'aérodrome de Paris-Le Bourget,
- DEMANDE que le Plan de Prévention du Bruit dans l'Environnement de l'aérodrome de Paris-Le Bourget devienne un véritable plan de réduction des nuisances à cinq ans, en particulier la nuit entre 22H00 et 6H00.

Monsieur le Maire rend hommage à la mémoire de Claude DILAIN, Maire de Clichy-Sous-Bois, Conseiller général et sénateur. Il rappelle que Claude DILAIN défendait ardemment les habitants des villes et des quartiers populaires. Il connaissait très bien le département, il évoquait les villes populaires, Stains, Saint-Denis notamment. Monsieur le Maire salue l'ensemble de l'équipe municipale de Clichy-sous-bois et son maire Monsieur Olivier KLEIN, qui vont poursuivre son combat. Il rapporte que Claude DILAIN avait proposé une enveloppe budgétaire dans le cadre de sa réserve parlementaire pour la ville de Stains, comme il l'a fait avec quelques autres villes du département. Monsieur le Maire déclare que cet homme était profondément attaché aux valeurs humaines et propose la tenue d'une minute de silence en sa mémoire.

Ville de Stains

** *** **

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole,
la séance publique est levée à vingt-deux heures et dix minutes.

Le Maire,
Azzédine TAÏBI



Le secrétaire de séance
Géry DYKOKA NGOLO

A handwritten signature in black ink, consisting of several overlapping loops and a long horizontal stroke at the bottom.

A handwritten signature in black ink, featuring a long horizontal line followed by a stylized, cursive flourish.